



M^r Giraud avoué près le Tribunal civil d'Espalion
et de Pierre Jean Girard de Chalusse. Donne avec
le présent communication et copie à M^r Fontaine
avoué près le même Tribunal et de Jean Delmas
de Calvignas. Du Jugement rendu entre parties par le
Sousdit Tribunal le 27 Janvier 1861. Enregistré et
expédié afin ne liguer. Tout acte,

Giraud
}

Dec 23 May 1861

Signification de l'usage
à usage

P. Lef. Pierre-Jean Lefevre
De Polignac

C. L. Jean Deltheil de
Bellevue

Guiraud

Fontaine

Le sieur Lefevre a été
fourni un vingt trois
mars 1861 par le
sieur Lefevre à la requête
de Lefevre avec l'assentiment
signifié par le
sieur Lefevre avec l'assentiment
fontaine avec l'assentiment
Lefevre avec l'assentiment
Lefevre avec l'assentiment
Lefevre avec l'assentiment

Donné

off. Lefevre à Lefevre

Le 23 mai 1861

fol. 2706. 410 Rec. cinquante

Centimes de cent cinquante centimes

6 mai 1861 à

Carnot Lefevre le commandant
Lefevre et la Lefevre
pour Lefevre

Lefevre

Curryant -

11.55

11.74

5.50

17.05

13.41

422.3.64